
MINISTERE DES TRANSPORTS

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 003- MT/ PRMP / UGPM 09

Pour les travaux de réhabilitation du port de MANANJARY (2ème Tranche)

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés Publics publié dans le journal Express de Madagascar en date du 06 et 07 février 2009 et dans le journal des Marchés Publics en date du 16 janvier 2009.
 2. Le Ministère des Transports ayant obtenu du Gouvernement Malagasy un financement sur Ressources Propres Internes sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour les travaux de réhabilitation du port de MANANJARY (2ème Tranche)
 3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la Loi N° 2004-009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics, notamment en ses articles 18 et 37, en vue de la passation de marché à prix unitaires
 4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations, et retiré, contre reçu signé, à l'adresse ci-après :
- RASOARINTSALAMA Mirana Viviane
Personne Responsable des Marchés Publics
Ministère des Transports
Bureau N°267 – 2^{ème} Etage – Anosy – Antananarivo
5. Pour le Candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être acheté sur demande écrite adressée à Madame La Personne Responsable des Marchés Publics et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de Deux Cent Cinquante mille Ariary (Ar 250 000). Le paiement devra être effectué par versement en espèce auprès de Monsieur l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics - Immeuble Plan Anosy - Antananarivo 101-.
 6. Les plis devront parvenir à : **Madame La Personne Responsable des Marchés Publics Ministère des Transports, Porte 264 – salle de réunion – Anosy- Antananarivo**, au plus tard le **14 juillet 2009** à Dix Heures (10 h) et seront ouverts le même jour que la date limite fixé pour la remise des offres à Dix (10h) en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
 8. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
 9. L'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous l'une des trois (03) formes suivantes :- **Garantie bancaire, Caution personnelle et solidaire ou chèque de banque libellé au nom du Receveur Général d'Antananarivo**. Le montant de la garantie de soumission est fixé à **QUATORZE MILLIONS D'ARIARY (Ar14 000 000)**.
 10. Une visite de lieu obligatoire sera organisée sous la conduite de l'Autorité Contractante. Le lieu de rendez vous est fixé au bureau du Chef Section Maritime (A.P.M.F) à Mananjary le **03 Juillet 2009** à Neuf (09) Heures. A l'issue de cette visite, un certificat de visite de lieu sera délivré à chaque candidat présent. Ce certificat sera joint dans l'offre du soumissionnaire

Antananarivo, le

LA PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS,

RASOARINTSALAMA Mirana Viviane